

## LE STATUT DES TRAVAILLEURS DES PLATEFORMES

### Faut-il imposer le statut de salarié à l'ensemble des travailleurs des plateformes (Uber, Deliveroo, etc.) ?

Une écrasante majorité de Français se dit favorable à ce que les plateformes qui fournissent un service par l'intermédiaire de travailleurs indépendants leur accordent le statut de salarié. Le sondage ne dit pas s'ils sont plus sensibles aux arguments des entreprises préinstallées qui dénoncent une distorsion de concurrence ou à ceux des travailleurs de ces plateformes qui alertent sur les conditions de travail, les ruptures parfois brutales de relation commerciale et l'absence de protection sociale liée à leur statut. Pas plus qu'il ne dit s'ils seraient prêts à payer plus cher pour le recours à ces services dont le coût augmenterait. Reste que la Cour de cassation, dans un arrêt du 4 mars 2020, a reconnu le lien de subordination entre la plateforme Uber et un de ses chauffeurs réguliers. Un arrêt qui ouvre la voie à des requalifications en contrat de travail au cas par cas. •

**Julien Pillot** – Enseignant-Chercheur, OMNES Education.

